

**OBJET    PROJET DE RENOVATION URBAINE « CAMELIAS »**  
**AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES**

**APPROBATION DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION**  
**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

---

**METTRE EN ŒUVRE LE PRU**

Par Délibération en date du 17 décembre 2011, vous avez attribué le marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des infrastructures au groupement SETEC International / INCOM / BERIM.

Suite aux études d'Aménagements / Infrastructures pour les phases 1 « mail grand escalier, venelles, dessertes écoles » et 1 bis « boulevards Mondon et Doret » des lots 1 et 2 (VRD et espaces verts) une consultation a été lancée pour les travaux le 15 novembre 2012.

L'estimation financière prévisionnelle pour les travaux des phases 1 et 1 bis est de 3 995 195,35 € HT pour le lot 1, et de 402 748,87 € HT pour le lot 2 ; soit un total de 4 397 944,22 € HT (4 771 769,48 € TTC) pour les deux lots.

A l'issue de la consultation, la Ville a reçu trois candidatures pour le lot 1 (VRD), et quatre candidatures pour le lot 2 (espaces verts).

La réunion d'ouverture des plis s'est tenue le 27 décembre 2012. A la demande du pouvoir adjudicateur, la maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des candidatures ; elle a examiné les projets remis par les sept concurrents comprenant leur proposition financière.

La Commission d'Offres réunie le 12 février 2013 a noté les offres, et les a classées comme suit :

- lot 1 (VRD)

- |               |            |                   |
|---------------|------------|-------------------|
| 1. SBTPC      | (base)     | 4 150 114,30 HT,  |
| 2. SBTPC      | (variante) | 4 100 114,30 HT,  |
| 3. GTOI       | (variante) | 4 799 717,00 HT,  |
| 4. GTOI       | (base)     | 4 992 947,00 HT,  |
| 5. EIFFAGE TP |            | 4 592 986,15 HT ; |

- lot 2 (espaces verts)

- la procédure a été déclarée infructueuse, compte tenu de l'irrecevabilité de l'intégralité des offres.

## Rapport n°13/1-05

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de travaux :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
- délai d'exécution prévisionnelle à compter de l'ordre de service : 21 mois,
- enveloppe budgétaire : 4 771 769,48 € TTC (lots 1 et 2) ;

2° de m'autoriser à signer le marché du lot n° 1 avec l'entreprise SBTPC de 4 150 114,30 € HT (soit 4 502 874,01 € TTC) et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130223-1-13105-DE  
Date de réception préfecture : 01/03/2013

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
28/02/2013



Gilbert ANNETTE

**OBJET    PROJET DE RENOVATION URBAINE « CAMELIAS »  
          AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES**

**APPROBATION DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

---

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 13/1-05 du Maire ;

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 février 2013 ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

#### **ARTICLE 1**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de travaux, pour les phases 1 « mail grand escalier, venelles, dessertes écoles » et 1 bis « boulevards Mondon et Doret » des lots 1 et 2 (VRD et espaces verts).

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
- délai d'exécution prévisionnelle à compter de l'ordre de service : 21 mois,
- enveloppe budgétaire : 4 771 769,48 € TTC (lots 1 et 2).

#### **ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer le marché du lot n° 1 avec l'entreprise SBTPC de 4 150 114,30 € HT (soit 4 502 874,01 € TTC) et tous les actes y afférents.

**Délibération n° 13/1-05**

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget au chapitre 23, article 2315

Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 13, articles 1321 et 1323.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130223-2-13105-DE  
Date de réception préfecture : 01/03/2013

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
28/02/2013



Gilbert ANNETTE